

## Service de l'économie rurale



*Rapport d'activité 2019*

# Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Améliorations structurelles.....	4
2.1	Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux.....	4
2.2	Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP).....	4
2.3	Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole.....	8
3	Améliorations foncières.....	9
4	Paiements directs.....	12
4.1	Evolution des structures et de la production.....	12
4.2	Mesures en faveur de la biodiversité.....	13
4.3	Mesures en faveur de la qualité du paysage.....	16
5	Droit foncier rural et viticulture.....	17
5.1	Activités courantes.....	17
5.2	Décisions liées au bail à ferme.....	17
5.3	Publication de la statistique foncière.....	17
5.4	Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles.....	17
5.5	Viticulture.....	19
6	Production animale.....	21
6.1	Dépenses 2019 en faveur de l'élevage.....	21
6.2	Marchés publics de bétail.....	21
6.3	Marchés de moutons.....	22
6.4	Organisation de concours.....	22
7	Autres activités.....	26
7.1	Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances.....	26
8	Personnel du Service au 31 décembre 2019.....	27

# 1 Introduction

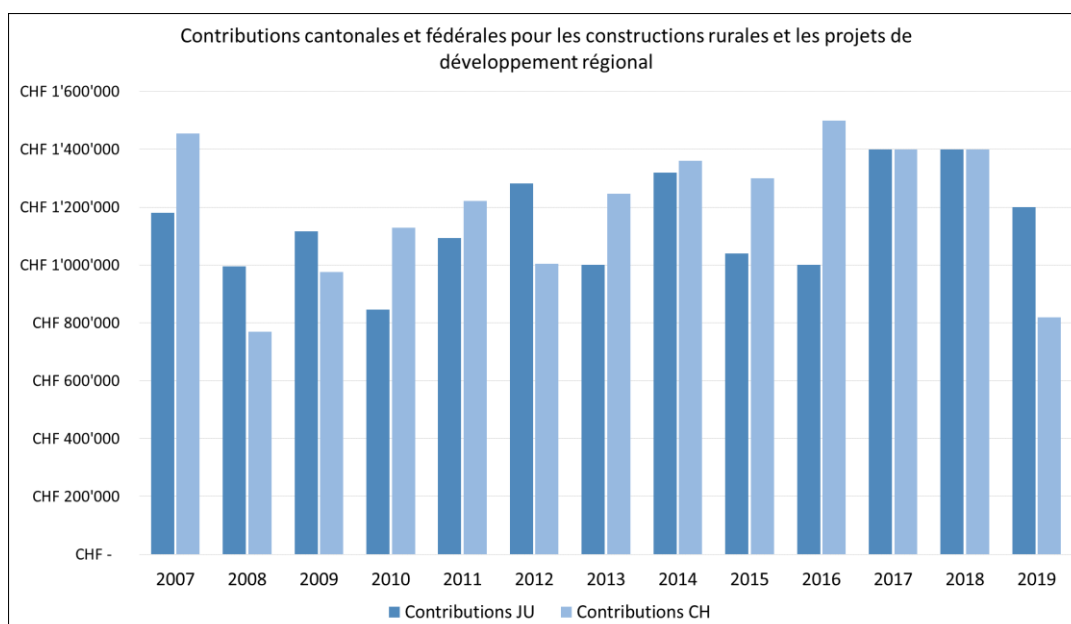
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

## 2 Améliorations structurelles

### 2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aide à l'investissement entrent en jeu ; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces, et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural.

En 2019, le montant des contributions cantonales versées pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1,2 million de francs, correspondant au budget accepté par le Parlement cantonal. Nous constatons une baisse de 200'000 francs par rapport à l'année précédente. Le montant des contributions fédérales se monte à 820'000 francs, soit 380'000 de moins qu'en 2018. Le budget pour l'année 2020 prévoit un montant de 1,2 million de francs de contributions cantonales, correspondant aux contributions fédérales pour ces rubriques.



### 2.2 Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole. Mais aussi des reprises d'exploitations sous forme « d'aide initiale ». Les prêts à titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

#### Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est présidée par Monsieur Jacques Gerber, Ministre de l'économie et de la santé. Ses membres sont Madame Catherine Chételat, Messieurs Roger Hutmacher, Etienne Oeuvery et Jean-Pierre Petignat. Elle est administrativement rattachée au Service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2019, elle s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 70 demandes d'aide à l'investissement (76 en 2018), 39 cessions de rang (42 en 2018) 27 radiations de droit de gage (27 en 2018) et 9 interventions (8 en 2018). Aucune requête d'aide à l'investissement n'a été refusée en 2019. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 1 demande de report de remboursement (7 en 2017).

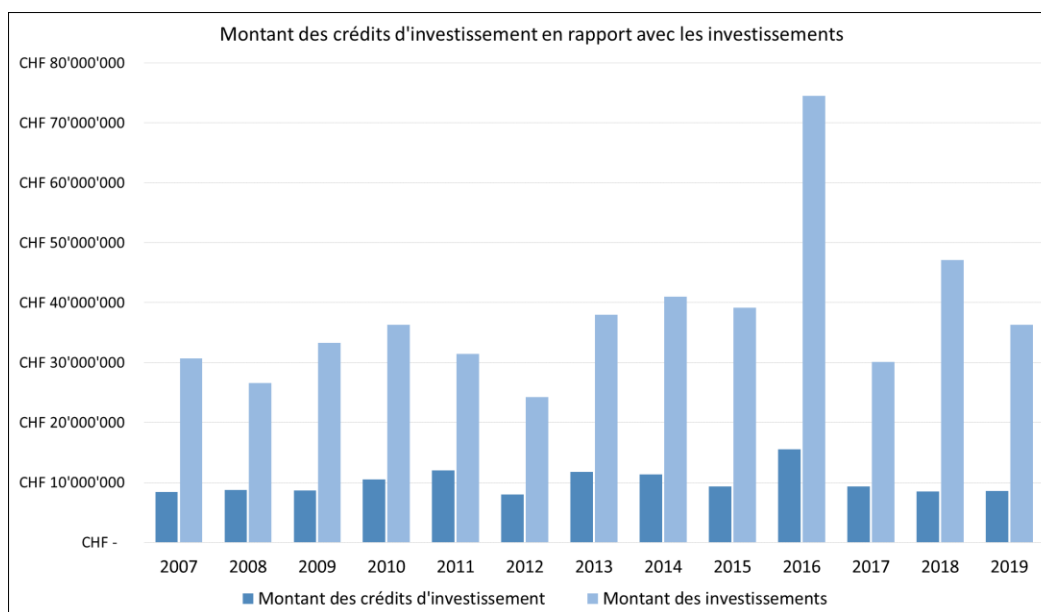
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 73 millions de francs au 31 décembre 2019. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2018, la Confédération n'a pas alimenté le fonds de montants supplémentaires (2 million en 2018).

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12.6 millions de francs au 31 décembre 2019, dont 9.1 millions de francs provenant de la Confédération et 3.5 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le Canton du Jura.

### 2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Aides initiales	13	16	8	15	11	16	22	16	11	13
Construction et transformation de ruraux	39	33	22	28	34	19	30	30	20	14
Habitations	15	15	15	15	10	13	12	10	6	8
Diversification	3	5	7	0	1	3	2	2	4	2
Achat exploitations	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Personnes morales	3	8	5	12	4	7	5	9	1	3
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>77</b>	<b>57</b>	<b>73</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>42</b>	<b>40</b>



En 2019, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 36.3 millions de francs d'investissements dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 47.1 millions de francs en 2018. Le montant important des investissements engendré par les crédits d'investissement est explicable par de grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse.

Le nombre de dossiers traités en 2019 concernant des crédits d'investissement est resté stable par rapport à 2018, avec un nombre de 40 ; le nombre des aides initiales ou des aides à l'installation reste faible par rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne. La baisse du nombre de demande de crédits d'investissement pour les constructions est à relever et 14 requêtes de transformations de ruraux contre 20 l'année précédente ont été accordées.

### 2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conversion de dettes	18	6	3	1	2	7	5	11	8	9
Situation financière difficile	1	4	14	6	0	22	3	0	24	12
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>21</b>

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en CHF) :

Année	Montant en CHF		Année	Montant en CHF
2010	2'908'000		2015	1'457'200
2011	1'316'000		2016	888'200
2012	679'500		2017	1'935'800
2013	271'000		2018	2'786'200
2014	320'000		2019	3'470'300

#### Conversion de dettes

Le Canton du Jura peut accorder des prêts sans intérêts au titre d'AEP afin de remplacer des prêts rémunérés par intérêts, convertissant les dettes de l'exploitation. Cette mesure vise à désendetter l'agriculture, n'exigeant le remboursement du prêt qu'à moyen terme.

La capacité de paiement de l'entreprise doit être garantie après versement de l'AEP. Ces prêts sont destinés aux exploitations agricoles ne rencontrant pas de difficultés de trésorerie, afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2019, 9 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

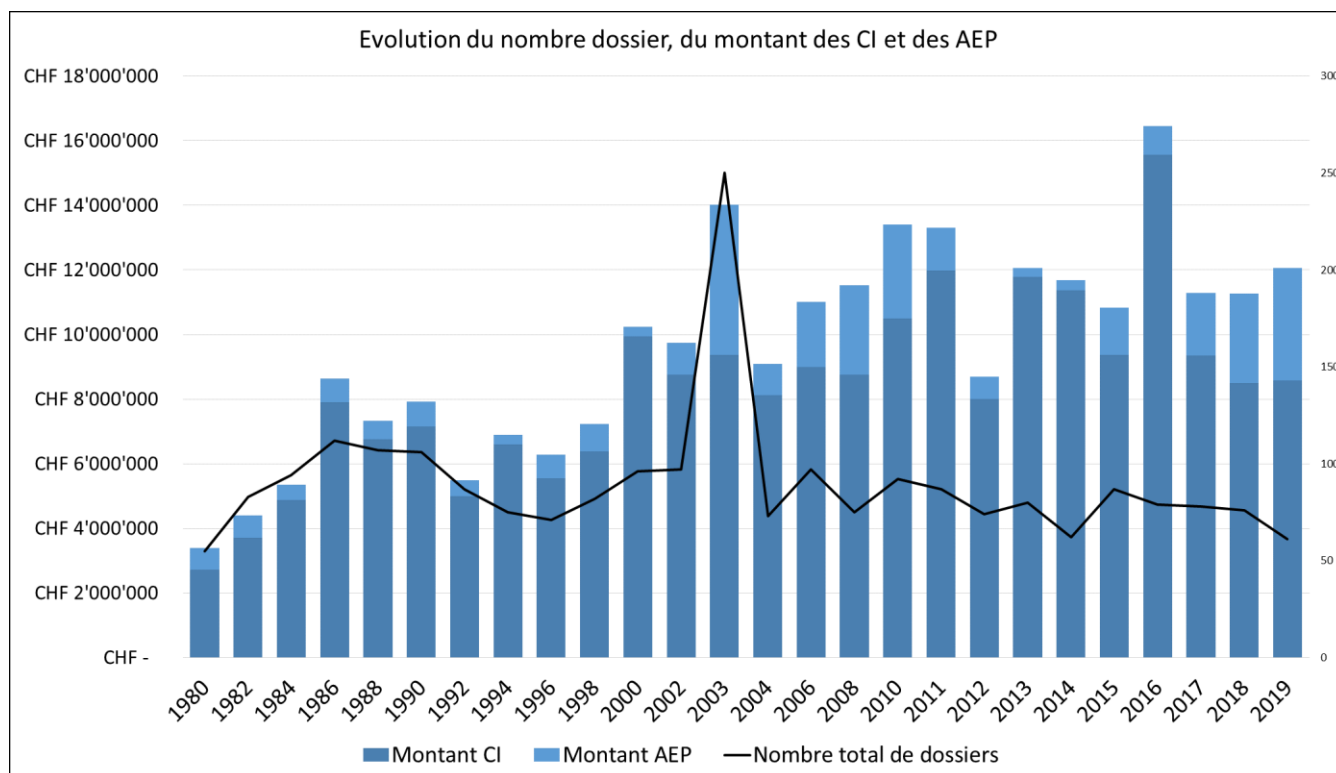
#### AEP dans le cadre de situation financière difficile

Alors qu'en 2018, 24 AEP « situation financière difficile » ont été allouées à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières pour lesquelles ils ne sont pas responsables, en 2019 ce sont 12 AEP qui ont été allouées pour cette mesure. Ces aides ont été accordées en raison de la grande sécheresse estivale de l'année 2018 et ont permis aux exploitants d'amortir les difficultés financières générées par cette situation.

### 2.2.3 Bilan

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits d'investissement (en Mio. de CHF)	61.4	60.4	60.4	62.7	64	66.9	69.9	70.9	72.9	72.9
Aide aux exploitations agricoles (en Mio. de CHF)	11	11.5	11.8	12.1	12.4	12.5	12.8	12.8	12.6	12.6
Dossiers actifs	900	837	905	925	904	870	928	851	900	904

Aucun crédit fédéral supplémentaire n'a été attribué au bilan CI en 2019. Globalement, le nombre de prêts actifs a augmenté en 2019, passant de 900 à 904.



#### Prêts de développement rural (PDR)

En 2019, 6 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de 140'000 CHF.

#### Fonds de développement rural durable

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2019, 3 projets agricoles ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de 60'000 CHF provenant de ce fonds, contre 20'000 CHF en 2018, soutenant un seul projet.

#### Fonds du service

Contrairement aux autres, le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2019. Les amortissements se sont montés à 14'381 CHF portant le solde des liquidités à 143'214 CHF en fin d'année 2019. Il avait été créé lors de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêts régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture et l'apiculture par exemple).

## 2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole

Dans le cadre des procédures de demande de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le Service de l'économie rurale est consulté par le Service du développement territorial (SDT). En 2019, 75 consultations ont été rédigées à l'attention du SDT, correspondant à une diminution de 9 consultations par rapport à 2018. Ces rapports, préavis et examens de conformité sont déterminants dans les procédures de demande de permis de construire des projets situés en zone agricole.

Aux termes de l'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir, l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Dans le Jura, l'autorité cantonale compétente pour le faire est définie à l'article 29c de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT ; RSJU 701.1). Dans un souci d'efficacité, d'économie et d'accélération des procédures administratives, cette dernière disposition légale a été modifiée le 26 juin 2019 par le Parlement cantonal.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la modification légale), la nouvelle répartition des compétences administratives relatives aux projets de construction hors de la zone à bâtir doit être suivie ainsi :

- a) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui trouvent place dans l'aire forestière, dans les périmètres de protection de la nature et dans les périmètres réservés aux eaux sont examinés et autorisés par l'Office de l'environnement (ENV),
- b) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir relatifs à des exploitations agricoles sont examinés et autorisés par le Service de l'économie rurale (ECR) ;
- c) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui ne concernent pas les cas cités sous points a et b sont examinés et autorisés par le Service du développement territorial (SDT).

Concrètement, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, notre service est compétent pour délivrer l'autorisation hors de la zone à bâtir relative aux exploitations agricoles. A terme, ce seront principalement des examens de conformité à la zone agricole qui seront délivrés par notre service.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de rapports ECR à l'att. du SDT	63	72	81	80	103	93	77	84	75



### 3 Améliorations foncières

#### Etat des dossiers d'améliorations foncières fin 2019 :

Communes (localités) actuellement en procédure de remaniement parcellaire	Bonfol Courtételle Grandfontaine Rocourt	Corban Dampfreux Les Genevez	Courchapoix Ederswiler Montsevelier
Entrées en possession des nouvelles parcelles	Ederswiler		
Dissolution de syndicats de remaniements	Delémont-Ouest		
Remaniements parcellaires en cours de préparation	-		
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation	Undervelier – Soulce, Soubey, La Chaux, Le Boéchet (Les Bois), Saulcy, SEVT (2 <sup>e</sup> paquets fermes), fermes Doubs Goumois, autres petits projets		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en réalisation	SEVT (1 <sup>er</sup> paquet fermes), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi interconnexions (SEVT), St-Brais–Sceut, fermes sur communes de C-D, autres petits projets		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation	Muriaux (réseau communal), Les Enfers (réseau communal), Bourrignon fermes, REP commune de C-D, autres petits projets		
Accès de fermes et dessertes rurales en cours de réalisation	Soubey (réseau communal), Syndicat de chemin Les Bois 2, Bourrignon fermes, St-Ursanne (accès de fermes), Syndicat Schönenberg, autres petits projets		
Amélioration de desserte rurale simplifiée (AFS) en préparation	-		
AFS en cours de réalisation	-		
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI) en préparation	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux		
PGI en cours de réalisation	Muriaux		

#### Contributions versées pour les améliorations foncières de 2009 à 2018 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions cantonales (en Mio. de CHF)	2.09	2.24	2.78	1.89	2	1.96	1.8	1.8	2.0
Contributions fédérales (en Mio. de CHF)	1.95	2.14	2.8	2.89	2.82	2.54	2.57	1.69	2.44
<b>Total</b>	<b>4.04</b>	<b>4.38</b>	<b>5.58</b>	<b>4.78</b>	<b>4.82</b>	<b>4.5</b>	<b>4.37</b>	<b>3.49</b>	<b>4.44</b>

### Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires, projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers ont débuté conformément à la planification. Notamment une deuxième étape de chemins à Soubey, la rénovation des chemins du Syndicat de la Schönenberg, et différents accès et améliorations de l'alimentation en eau (+ électricité) de fermes isolées. Pour d'autres projets, les travaux préparatoires avancent bien (projet général et projet de nouvelle répartition des RP de Bonfol et des Genevez, PGI Les Pommerats, PGI Saignelégier, PGI Les Breuleux). Les thèmes de l'érosion (RP Bonfol) et du réseau de desserte, notamment la part de chemins blancs (RPs Bonfol et Les Genevez), suscitent beaucoup de débats entre les acteurs.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, soit une année avant l'échéance prévue, a eu lieu l'entrée en possession des nouvelles parcelles du RP d'Ederswiler. Une manifestation organisée dans la matinée par les organes du SAF pour les propriétaires fonciers et les médias a marqué cette étape importante du projet.

Le 11 mars 2019 a eu lieu l'assemblée de dissolution du SAF de Delémont-Ouest. Le but de ce RP obligatoire était la redistribution du sol en fonction du projet A16, et de ses ouvrages annexes, à l'ouest de Delémont, dans un quadrilatère au Nord de la Sorne, avec Courtemelon en son centre.

### Quelques remarques

En 2019, les ressources financières sous forme de subventions fédérales mises à disposition par l'OFAG pour le Canton du Jura pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles se sont élevées à 2,8 millions de francs. Un montant inférieur aux moyens cantonaux octroyés par le Parlement (3.2 millions de francs). Finalement, en fin d'exercice, l'OFAG a pu octroyer un supplément bienvenu de 460'000 francs au Canton du Jura sur le total de 3,26 millions de francs versés pour la Suisse.

Pour 2020, l'OFAG nous a octroyé 3,3 millions de francs pour l'ensemble de la rubrique. Le 18 décembre 2019, le Parlement a approuvé le budget 2020 avec un montant de 3.2 millions pour les améliorations structurelles, conforme à la planification financière des investissements de l'Etat 2017-2021.

- Avec les défis financiers du canton pour les années à venir, les subventions d'améliorations structurelles seront examinées courant 2020, comme toutes les autres subventions étatiques.
- En 2018, le groupe de travail chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau a finalisé les documents pour les consultations officielles et la mise à l'enquête du plan spécial. L'année 2019 a été une année de consultations. Dans le courant de l'année 2020, le Gouvernement mettra à l'enquête publique les plans sur l'ensemble du canton. Les conséquences pratiques pour l'agriculture se feront sentir probablement en 2021.
- Trois planifications agricoles ont avancées en 2019 :
  - o Projet Sédrac à Courgenay
  - o Projet ZAM à Glovelier
  - o Projet Agglo à Delémont

Le dossier de l'Agglo a été finalisé en cours d'année 2019. Les démarches participatives devraient permettre de mieux considérer les aspects agricoles dans des procédures d'aménagement du territoire particulièrement délicates du point de vue agricole, souvent gourmandes en excellentes terres.



Photo 1 : RP Ederswiler, entrée en possession des nouvelles parcelles le 1<sup>er</sup> octobre 2019



Photo 2 : SCB 2, Travaux de la 2<sup>e</sup> étape

## 4 Paiements directs

### 4.1 Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la BDTA. Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

#### Résumé des données principales

	1999	2007	2013	2015	2017	2018	2019
<b>Exploitations agricoles</b>							
Recensées	1'144	1'066	970	956	937	929	926
Dont PER	1'097	968	857	831	787	767	746
Dont BIO	47	98	113	125	150	162	180
Communautés	-	52	47	43	39	42	40
SAU totale (en hectares)	39'301	40'289	40'258	40'443	40'504	40'408	40'226
<b>Production végétale (en hectares)</b>							
Prairies	17'580	19'606	19'832	19'790	19'721	19'580	19'453
Pâturages (sans communaux)	8'290	9'555	9'628	9'957	9'606	9'584	9'580
Pâturages d'estivage	-	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	4'400	2'651	3'229	3'468	3'454	3'554	3'666
Céréales fourragères	4'330	3'788	2'644	2'196	2'418	2'243	1'845
Maïs-grain	313	208	142	106	130	180	172
Maïs d'ensilage et vert	2'132	2'391	2'490	2'305	2'338	2'258	2'207
Oléagineux	890	972	1'010	1'141	1'026	1'106	1'096
Pois protéagineux / féverole / méteil pois-orge	105	168	176	373	504	512	463
Pommes de terre	109	56	36	31	30	29	26
Betteraves sucrières	334	339	352	336	452	500	525
Tabac	35	40	42	39	40	39	36
Surfaces à litière, haies, bosquets	252	280	365	418	450	448	466
<b>Production animale</b>							
Bovins totaux	55'715	58'745	58'903	59'388	58'941	59'007	58'723
Vaches	20'215	22'770	23'385	23'218	23'273	23'125	23'081
Vaches laitières	-	15'610	16'129	16'049	15'758	15'519	15'327
Détenteurs de vaches allaitantes	-	307	-	-	-	-	-
Autres vaches, dont allaitantes		6'282	7'256	7'169	7'515	7'606	7'754
Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	13'572	13'542	16'392	16'136	15'700	16'049	15'985
Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	9'540	8'517	19'136	30'035	19'969	19'831	19'655
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	11'086	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	1'302	1'467	-	-	-	-	-

## 4.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

### 4.2.1 Evolution des SPB

#### Evolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

	2002	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Qualité I en % de la SAU, sans les arbres	9%	11.5%	12%	14.6%	15.6%	15.7%	16%	16.4%	16.7%
Qualité I en % de la SAU, avec les arbres*	10.5%	13%	13.6%	16.3%	17.3%	15.5%	17.8%	18.2%	18.6%
Qualité II en % des SPB éligibles	7.1%	29.2%	36.6%	35.3%	35.8%	36.9%	38.3%	38.5%	39.4%
Qualité II en % de la SAU, sans les arbres	0.7%	3.4%	4.6%	5.3%	5.6%	5.9%	6.1%	6.3%	6.7%
Qualité II en % de la SAU, avec les arbres*	0.7%	3.7%	4.9%	5.7%	6.1%	6.4%	6.6%	6.9%	7.3%
Réseau en % des SPB	0%	29.3%	54.3%	57.4%	67.7%	82%	82.7%	85.5%	84.3%
Réseau en % de la SAU, sans les arbres	0%	3.4%	6.8%	11.4%	12.8%	13.3%	13.6%	14.1%	14.5%
Réseau en % de la SAU, avec les arbres*	0%	3.8%	7.4%	12.3%	13.8%	14.4%	14.7%	15.2%	15.6%

\* imputables à raison de un are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2019, elles représentent 16.7% de la surface agricole utile et 18.6% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 39.4% des SPB éligibles, soit 7.3% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau, arbres compris, leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, 84.3% des SPB sont en réseau, ce qui correspond à 15.6% de la SAU.

## 4.2.2 Réseaux écologiques

En 2019, les réseaux écologiques recouvraient la quasi-totalité de la surface agricole utile cantonale, à l'exception d'un secteur d'environ 200 hectares autour du village de Mervelier.

Les réseaux de Soulce-Undervelier et Vallée du Doubs ont été reconduits pour une 3<sup>ème</sup> période alors que celui de Vermes a été reconduit pour une seconde période.

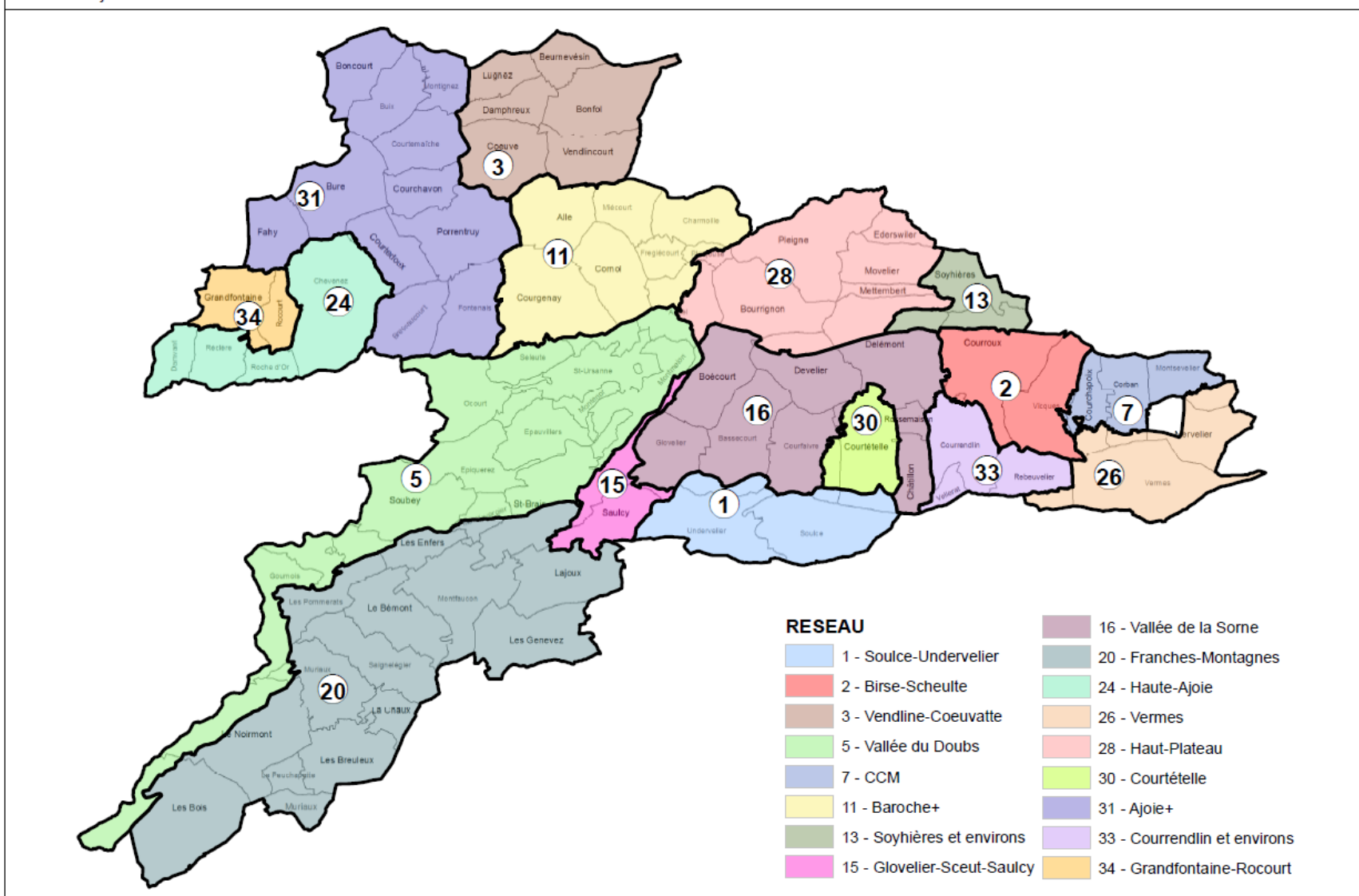
Le montant des contributions versées pour l'année 2019 s'élève à 4'736'815 francs pour 823 exploitations, soit pour 5 exploitations de plus qu'en 2018.

### Liste des réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce-Undervelier	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion des réseaux de Soulce et Undervelier	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau Birse-Scheulte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques	1'513 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt	2'811 ha	AgriJura
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère « clos du Doubs et Vallée du Doubs »	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 <sup>e</sup> période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle	3'698 ha	AgriJura
13	Réseau de Soyhières et environs	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont)	596 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie)	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de la Vallée de la Sorne	2018-2025	Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon	3'000 ha	AgriJura
20	Réseau des Franches-Montagnes	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère des Franches-Montagnes	8'301 ha	AgriJura
24	Réseau de Haute-Ajoie	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Commune de Haute-Ajoie	2'111 ha	AgriJura
26	Réseau de Vermes et environs	2019-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs	1'190 ha	Association d'exploitants
28	Réseau du Haut-Plateau	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg	2'900 ha	AgriJura
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais	4'542 ha	AgriJura
33	Réseau de Courrendlin et environs	2015-2022	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier	863 ha	Association d'exploitants
34	Réseau de Grandfontaine-Rocourt	2015-2022	Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire	926 ha	Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

# Réseaux écologiques

Etat au 1er janvier 2019



### 4.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le Canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2019, tout comme en 2018, les différents projets comptaient au total 874 adhérents, dont 803 exploitations à l'année et 71 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 152 francs par hectare de SAU, elle est donc la même qu'en 2017 et 2018, alors qu'elle était de 155 francs par hectares en 2016 et 160 francs en 2015. Ce sont 5'220'638 francs qui ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 90 francs par pâquier normal (PN) comme en 2018, alors qu'elle s'élevait à 91 francs par PN en 2016 et 2017, et 97 francs par PN en 2015. Un montant de 1'013'433 francs a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2019 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à 6'234'071 francs.



## 5 Droit foncier rural et viticulture

### 5.1 Activités courantes

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2019, une soixantaine d'expertises concernant le droit foncier rural ont été facturées ; elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

### 5.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

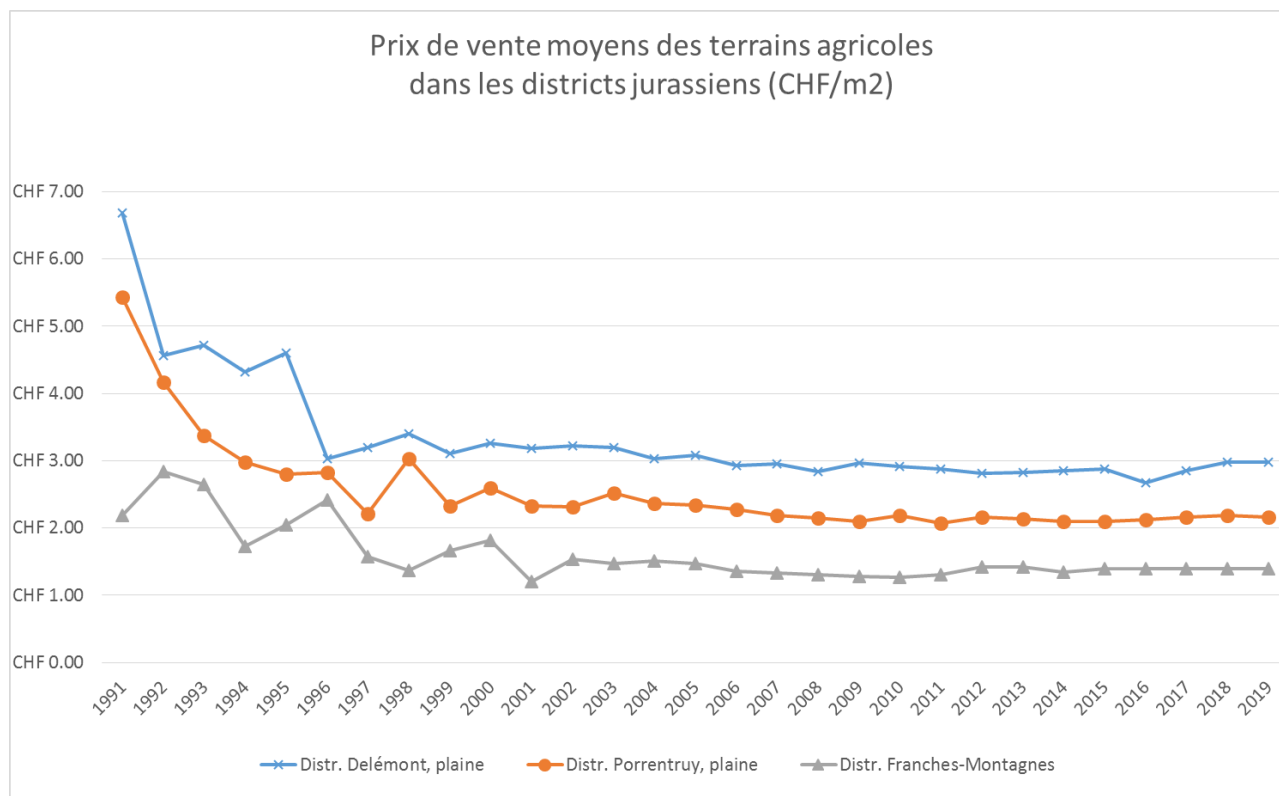
En 2019, une dizaine de dossiers ont fait l'objet d'émoluments, dont 8 décisions pour entreprises agricoles.

### 5.3 Publication de la statistique foncière

La statistique annuelle est publiée en décembre. Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

### 5.4 Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la Commission foncière rurale, lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Voici pourquoi une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la LDFR, dépeignant l'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991.



Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces dernières années, en fonction des zones :

Prix moyen au m <sup>2</sup> en CHF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Delémont</b>						
Zone de plaine	2.85	2.88	2.67	2.85	2.98	2.98
Zone des collines	2.32	2.45	2.48	2.52	2.62	2.68
Zone de montagne	1.68	1.64	1.61	1.57	1.59	1.68
<b>Porrentruy</b>						
Zone de plaine	2.10	2.09	2.12	2.16	2.18	2.16
Zone de montagne et collines	1.26	1.29	1.25	1.29	1.29	1.35
<b>Franches-Montagnes</b>						
Zone de montagne	1.34	1.39	1.39	1.40	1.39	1.39

Pour l'obtention du prix licite, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication s'est établi à 2.10 en 2019, il est resté stable. En 2018, il avait été ramené de 2.57 à 2.10 suite à l'introduction du nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement. Il était aussi de 2.57 en 2017, 2.51 en 2016, 2.46 en 2015 et 2.47 en 2014.

## 5.5 Viticulture

### Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechsles pour les blancs 69.7 degrés Oechsles pour les rouges
Rendement Maximum :	1.0 kg/m <sup>2</sup> pour les blancs 1.4 kg/m <sup>2</sup> pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription initiale obligatoire</li><li>• Contrôles de parcelles réguliers</li><li>• Contrôles organoleptiques réguliers</li></ul>
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français

### Millésime 2019

En raison du gel printanier, le millésime 2019 a été moins généreux en quantité que le précédent, qui avait atteint un record historique.

Pour les vendanges 2019, 39'973 kg ont été récoltés. En comparaison avec 2018, où 86'898 kg ont été récoltés, 42'000 kg en 2017 et 28'000 kg en 2016. L'année 2019 s'agit donc d'une récolte pouvant être qualifiée de moyenne d'un point de vue quantitatif.

## Rapport cantonal de vendanges 2018

## Rapport des vendanges 2019 - Canton du Jura

Récoltes destinées à la production de vins commercialisés	Cadastre		AOC Jura		Vin de pays		Autre		Rendement
	Surface		Récolte	Teneur naturelle	Récolte	Teneur naturelle	Récolte		
<b>Cépages blancs</b>	m <sup>2</sup>		kg	°Oechsle	kg	°Oechsle	kg		kg/m <sup>2</sup>
Pinot Gris	23'381		4'915	89.0					0.21
Sauvignon Soyhières (VB 32-7)	19'465		3'740	90.0					0.19
Müller-Thurgau (riesling-sylvaner)	14'260		4'751	81.0					0.33
Solaris	5'231		1'292	93.0					0.25
VB SH-15	2'161		600	76.0					0.28
VB 6-04	1'981		650	83.0					0.33
Johanniter	1'900		634	92.0					0.33
Divona (IRAC 2060)	1'297		0	0.0					0.00
Souvignier gris	684		385	93.0					0.56
Saphira	684		59	75.0					0.09
Autres blancs (divers blancs)	13'586		2'438	-	480	75.0	430		0.18
							<b>Total</b>		
<b>Totaux cépages blancs</b>	<b>84'630</b>		<b>19'464</b>	<b>75.9</b>	<b>480</b>		<b>20'374</b>		
Récoltes destinées à la production de vins commercialisés	Cadastre		AOC Jura		Vin de pays		Autre		Rendement
	Surface		Récolte	Teneur naturelle	Récolte	Teneur naturelle	Récolte		
<b>Cépages rouges</b>	m <sup>2</sup>		kg	°Oechsle	kg	°Oechsle	kg		kg/m <sup>2</sup>
Garanoir	21'790		2'852	82.0					0.13
Cabernet Jura	18'294		6'652	84.0					0.36
Pinot noir	12'480		2'081	87.0					0.17
VB 85-1 (Millot x Foch)	8'300		200	92.0					0.02
Cabernet cortis	3'868		1'113	93.0					0.29
Cabernet cantor	3'391		1'051	90.0					0.31
Monarch	2'800		815	83.0					0.29
Léon Millot	2'800		650	90.0					0.23
Divico (IRAC 2091)	2'553		458	92.0					0.18
VB Cal 1-36	2'433		970	77.0					0.40
Autres rouges (divers rouges)	13'690		895	85.0	1'200	91.0	662		0.07
<b>Totaux cépages rouges</b>	<b>92'399</b>		<b>17'737</b>	<b>85.1</b>	<b>1'200</b>		<b>19'599</b>		
<b>TOTAUX (blancs et rouges)</b>	<b>177'029</b>		<b>37'201</b>		<b>1'680</b>		<b>39'973</b>		

## 6 Production animale

### 6.1 Dépenses 2019 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

Type	Montant	
Bovins	CHF	617'913
Chevaux	CHF	287'786
Menu Bétail	CHF	42'904
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>948'603</b>

### 6.2 Marchés publics de bétail

4'320 bêtes ont été commercialisées sur les marchés jurassiens en 2019, soit 152 de plus qu'une année auparavant. En ce qui concerne les vaches, 2'269 ont été écoulées, soit 95 de plus qu'en 2018. Les marchés ont très bien fonctionnés si l'on en croit les surenchères et les prix obtenus :

- la surenchère moyenne pour toutes les catégories s'élève à 30 cts, contre 23 en 2018
- la surenchère pour les vaches se monte à 40 cts contre 30 en 2018. Cela représente 260 francs par vache environ
- le prix moyen des vaches de la catégorie T s'élève à 4 francs, contre Fr. 3.87 en 2018

Pour toute l'année et pour toutes les bêtes, la plus-value obtenue via les surenchères se monte à plus de 680'000 francs.

Nombre de jours de marché	35 jours
Têtes de bétail commercialisées	4'320 têtes
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3'718 têtes
Contributions	585'000 francs



Photo 3 : Marché public de bétail à Glovelier (Photo CJA)

### Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de marchés	34	35	35	34	35	35	35	35	35	35
Nombre de contributions	3'628	3'719	3'690	3'864	3'647	3'710	3'823	3'825	3'713	3'718

### 6.3 Marchés de moutons

#### Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de marchés	2	4	4	4	4	4	4	5	5	5
Nombre de têtes	152	320	363	382	396	469	410	378	462	470



Photo 4 : Marché public de moutons à Glovelier (Photo CJA)

### 6.4 Organisation de concours

Comme chaque année, notre service a organisé les concours cantonaux de chevaux, les concours pour les moutons, les chèvres et les taureaux en étroite collaboration avec les organisations d'élevage, les syndicats d'élevage et les communes.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chevaux	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	53	49	54	43	52	49	51	47	43
Bovins	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Nombre d'animaux <sup>2</sup>	107	94	71	55	58	36	43	42	42
Ovins	Jours de concours	3.5	3.5	3	3	3	3.5	3.5	3.5	3.5
	Nombre d'animaux <sup>3</sup>	640	582	634	565	587	610	630	693	647
Caprins	Jours de concours	4	4	5	5	5	6	6	5.5	5
	Nombre d'animaux <sup>4</sup>	579	786	747	649	714	816	882	820	863

<sup>1</sup> Etalons et élèves-étalons primés

<sup>2</sup> Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

<sup>3</sup> Animaux primés

<sup>4</sup> Animaux primés

### 6.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont été organisés sur les places de Glovelier et Chevenez le 7 mars et celle de Saignelégier le 14 mars. Lors de ces concours, les étalons reproducteurs en propriété d'éleveurs jurassiens ou stationnés dans le Canton ainsi que les élèves-étalons de deux ans en propriété de Jurassiens peuvent être présentés. Au total, 74 chevaux ont trotté sur les pistes jurassiennes (38 élèves-étalons; 35 étalons FM adultes et 1 DS)

Le rapport 2019 « Elevage chevalin dans le canton du Jura » contient un grand nombre d'informations au sujet de l'élevage et de la mise en valeur des chevaux. Il est disponible chez les secrétaires des syndicats et téléchargeable sur [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr) sous la rubrique « production animale ».

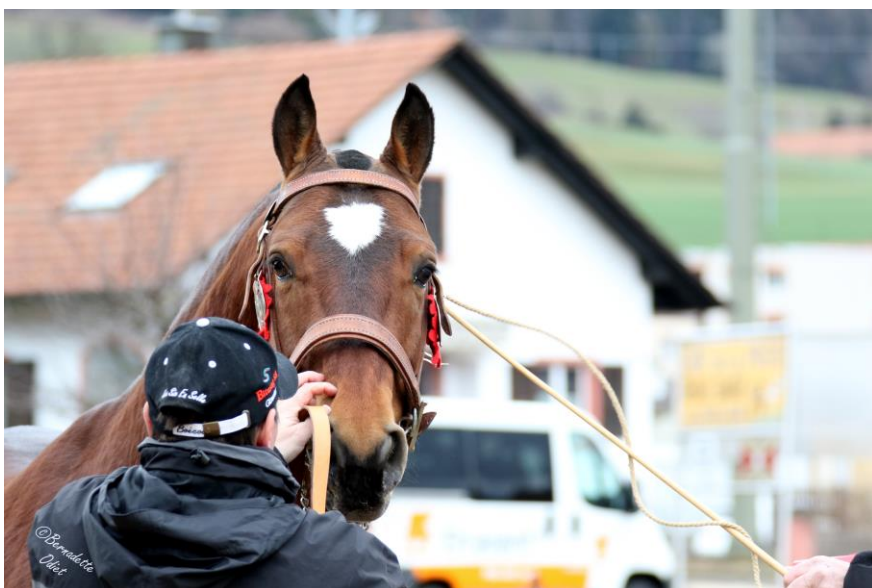


Photo 5 : Concours cantonal à Glovelier (Photo Bernadette Odiet)



Photo 6 : Concours cantonal à Chevenez (Photo Bernadette Odiet)

### 6.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

Ces concours ont eu lieu le 12 mars à Tavannes et le 11 septembre à Saignelégier. Au total, 16 sujets ont été présentés à Tavannes et 34 à Saignelégier. Ces concours sont très appréciés comme plateforme de vente par les acheteurs.



Photo 7 : Marché-Concours de taureaux du 11 septembre à Saignelégier (Photo Bernadette Odiet)



Photo 8 : Marché-Concours de taureaux du 11 septembre à Saignelégier (Photo Bernadette Odiet)



### 6.4.3 Menu bétail

Les concours caprins ont eu lieu du 23 au 29 avril sur 11 places et les concours ovins du 16 au 20 septembre sur 6 places. Les experts cantonaux ont apprécié les animaux en vue de leur admission au herd-book.



*Photo 9 : Concours caprins à Courcelon*



*Photo 10 : Concours ovins aux Joux*

## 7 Autres activités

### 7.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la Sédrac et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission cantonales d'experts des espèces chevaline, ovine et caprine
- Commission des crédits agricoles
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de pilotage "Terres Vivantes"
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Néobiontes"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

## 8 Personnel du Service au 31 décembre 2019

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Claude Ciochi	032 420 74 10
	Françoise Berberat, <i>secrétaire</i>	032 420 74 08
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, <i>secrétaire</i>	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, <i>secrétaire</i>	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Franca Grasso, <i>secrétaire</i>	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétaire</i>	032 420 74 12
	Andrea Maglie, <i>stagiaire HEG</i>	032 420 74 18
Production animale	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, <i>secrétaire</i>	032 420 74 12

Au 31 décembre 2019, le Service de l'économie rurale comptait 15 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 11.95 emplois équivalent plein temps.